

# CONDITIONS GENERALES



Président : Denis MONCEL  
19 Chemin du Schoenenwerd  
68000 COLMAR  
Mail : sc.colmar@gmail.com

## SKI CLUB COLMAR

CHALET REFUGE AU SCHNEPFENRIED (1100 m) n° 7 Lieu-dit Schnepfenried  
AFFILIE AU COMITÉ RÉGIONAL DU MASSIF DES VOSGES ET A LA FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE SKI N° CRMVS 14010

Siège social : La source au bois – Chemin des Essarts 68570 WINTZFELDEN  
Siret : 778 976 704 00024 APE : 9499Z. Agrément Jeunesse et Sports N° 142-66  
Site SC Colmar : www.ski-club-colmar.com

## BOURSE AUX SKIS ST. LÉON

### CONDITIONS GÉNÉRALES :

Le matériel déposé à la Bourse reste la propriété du déposant, qui est le seul responsable en cas de perte vol ou avarie.

**La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou avarie du matériel déposé**

LORS DU DÉPÔT DU MATÉRIEL, DES FRAIS DE PRISE EN CHARGE DU MATÉRIEL SONT DEMANDÉS.

- 1 €. par article dont le prix ne dépasse pas 20 €.
- 2 €. par article dont le prix va de : 21€ à 50€
- 3 €. par article dont le prix va de : 51 € à 80 €.
- 4 €. par article dont le prix va de : 81 €. à 120€.
- 5 €. par article dont le prix va de : 121 €. à 200 €
- 6 €. par article dont le prix va de : 201 €. à 300 €.
- 7 € par article dont le prix va de : 301 €. à 500 €
- 9 €. par article dont le prix dépasse : 500 €

### **IMPORTANT**

RÈGLEMENT DES VENTES

OU

**REPRISE DU MATÉRIEL INVENDU**

**AU PLUS TARD LUNDI SOIR 18 H 00.**

**\*Cette participation aux frais d'organisation n'est pas remboursable**

**COMMISSIONS SUR VENTES : 10 % sur les prix demandés** par le déposant (montant arrondi à l'Euro supérieur)

**L'encaissement des ventes par le déposant de matériel vendu s'effectue durant les heures de la bourse**

Le matériel non vendu doit **impérativement** être repris au plus tard **lundi soir 18h00.**

La remise du matériel emporté vaut acceptation des conditions sus mentionnées